

Le Pays du Sud de l'Oise

Le Pays du Sud de l'Oise réunit 114 communes pour une population totale de 163 252 habitants.

Il est composé de cinq communautés de communes pour une superficie de 1 160 km² :

Communauté de Communes du Pays de Valois (51 120 habitants)

Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (36 304 habitants)

Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte (33 224 habitants)

Communauté de Communes du Pays de Senlis (29 997 habitants)

Communauté de Communes de la Ruraloise (12 607 habitants)

La Charte

Le Pays du Sud de l'Oise s'est doté d'une Charte définissant l'ambition du territoire :

« Entre tradition et modernité :
le Pays, un espace d'innovation
pour un développement équilibré
dans le sud de l'Oise »

S'appuyant sur un diagnostic territorial, la Charte présente l'avenir souhaité du Pays en précisant les orientations à suivre pour y parvenir. Les projets les plus structurants pour le territoire du Pays et leurs conditions de réussite y sont identifiés.

Les Objectifs

La Charte de Pays s'articule autour de trois axes stratégiques, eux-mêmes scindés en objectifs à atteindre :

Axe 1 :

Mettre en place les conditions d'une maîtrise de l'évolution urbaine du Pays

- **Objectif 1 :** La maîtrise de l'évolution du territoire dans le périmètre du PNR, la gestion qualitative du développement dans les autres espaces du Pays.
- **Objectif 2 :** Le développement d'une réflexion commune en matière d'habitat et de logement articulée avec le développement économique du Pays.
- **Objectif 3 :** Le développement d'une réflexion commune en matière de transports et d'accessibilité du territoire.

Axe 2 :

Faire du pays «Sud de l'Oise» un espace de développement économique à part entière

- **Objectif 1** : L'émergence d'un pôle innovation / recherche sur le pays.
- **Objectif 2** : Le soutien à la création d'activités nouvelles porteuses d'emplois diversifiés.
- **Objectif 3** : Le renforcement de l'attractivité touristique, notamment vers le court séjour et le tourisme de proximité.

Axe 3 :

Offrir un niveau de services adapté aux attentes d'une population urbaine

- **Objectif 1** : Faciliter les déplacements, et notamment l'accès à l'emploi, en s'affirmant comme interlocuteur du comité régional des partenaires du transport public.
- **Objectif 2** : Renforcer les équipements et services à la population.
- **Objectif 3** : Développer et diffuser une offre culturelle à l'échelle du Pays.

Le Pays a pour mission de proposer des actions en faveur du développement et de l'emploi en associant les acteurs politiques, économiques et associatifs de son territoire.

Le Pays du Sud de l'Oise repose sur un organe de réflexion, le Conseil de Développement, composé d'élus et de personnes de la société civile chargés de proposer des projets dans les domaines d'actions préconisés dans la Charte de Pays.

S'appuyant sur les études et diagnostics existants, les membres du Conseil de développement formulent des propositions d'actions concrètes et réalisent des analyses stratégiques sur les sujets choisis.

Les membres du Conseil de Développement, présidé par Françoise Cocuelle, travaillent de manière transversale à travers trois commissions :

- **Commission Transports**, Thierry Marbach, Vice Président
- **Commission Tourisme**, Roger Puff, Vice Président
- **Commission Développement Economique**, Baudoin de Grave, Vice Président

Le Conseil de Développement

LE MONITEUR



Assises
du Transport
et de la Mobilité
DU PAYS DU SUD DE L'OISE

